APPEL D’OFFRES OUVERT

FOURNITURE DE FLUIDES MEDICAUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES

LOT N°8 – CENTRALE DE PRODUICTION DE VIDE MEDICAL EN LOCATION MAINTENANCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Pouvoir adjudicateur

CHD Vendée

Les Oudairies – Boulevard Stéphane Moreau

85925 La Roche-sur-Yon Cedex 9

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier SERVAIRE-LORENZET, ci-après nommé « CHD Vendée ».

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

###### SOMMAIRE

[ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT LOT 3](#_Toc217388200)

[ARTICLE 2 - DEFINITION DES PRESTATIONS 3](#_Toc217388201)

[ARTICLE 3 - REGLES ET NORMES 3](#_Toc217388202)

[ARTICLE 4 - LIMITES ET CONTRAINTES DES INSTALLATIONS 3](#_Toc217388203)

[ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS 3](#_Toc217388204)

[ARTICLE 6 - DESCRIPTION DE LA MAINTENANCE 4](#_Toc217388205)

[ARTICLE 7 - FORMATION 4](#_Toc217388206)

[ARTICLE 8 - RECEPTION TECHNIQUE 5](#_Toc217388207)

[ARTICLE 9 - DOSSIER A FOURNIR PAR LE TITULAIRE 5](#_Toc217388208)

# OBJET DU PRESENT LOT

Le présent lot a pour objet la fourniture de centrale de production de vide médical en location maintenance.

Est concerné par ce lot les différents sites du GCS ENERGELOG suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | *Pôle Santé (CHCL et CCPO)* | | *Maisonnées de Lumière* |
|  | *CHCL* | *CCPO* |
| Nombre de lits | 243 | 96 | 132 |
| Nombre de prises de vide médical secteur froid | 303 | 94 | 140 |
| Nombre de prises de vide médical secteur chaud | 104 | 144 | 0 |
| Capacité du réservoir tampon existant | 2000L | | 500L |
| Consommation moyenne de vide en h / m3 par an sur la période 2021-2025 | 753h/an / 225840 m3/an | | 40h/an / 673 m3/an |

*NB : Une seule centrale est à prévoir pour l’ensemble du Pôle Santé (CHCL et CCPO).*

# DEFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations de fourniture comprennent :

* L’installation et la mise à disposition de centrales de production de vide médical à partir de pompes à vide et leur raccordement aux réseaux existants,
* La maintenance préventive et corrective des équipements de production de vide médical,
* La formation des personnels

# REGLES ET NORMES

Les installations ainsi que les travaux de mise en place des équipements doivent être conformes à l’ensemble des textes réglementaires en vigueur à la remise des offres et notamment conforme aux spécifications des normes en vigueur relatives au gaz médicaux, aux dispositifs médicaux, et marquage CE.

# LIMITES ET CONTRAINTES DES INSTALLATIONS

La sécurité du patient implique la continuité absolue de l’aspiration médicale.

La réalisation des installations doit être étudiée de sorte à ne pas interrompre l’aspiration médicale. Les travaux sont donc à réaliser sans aucune coupure de l’alimentation des services alimentés en vide médical et particulièrement lors de l’opération de dépose des installations existantes par le titulaire actuel. Le titulaire décrit dans son offre l’organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité de l’alimentation en vide médical pendant les travaux.

Un planning d’exécution des travaux est proposé à chaque site concerné par ce lot et devra être validé par ledit site.

En cas de changement de fournisseur le titulaire devra se concerter avec le précédent titulaire.

Ces travaux devront impérativement respecter les règles d’hygiène hospitalière en vigueur dans l’établissement établis par le service d’hygiène compétent.

# DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le titulaire du marché prend en charge la fourniture en vide médical et s'engage à assurer 24 heures sur 24 la continuité de l'aspiration médicale.

La centrale de production de vide à usage médical permettant la fourniture en vide médical est mise à disposition, installée, entretenue et télésurveillée par le titulaire du marché.

Une étude de besoin préalable à la charge du titulaire devra garantir un juste dimensionnement de l’installation à mettre en place.

Le titulaire met en dépôt pour la durée du marché, les matériels nécessaires à la fourniture en vide médical.

La centrale sera équipée d’au minimum 3 pompes à vide servant à la fois de source de service, de source d’attente et de source de secours. Les pompes seront montées sur châssis et posséderont chacune un débit nominal permettant de répondre aux besoins du GCS ENERGELOG.

Chaque pompe assurera 100 % du débit nominal demandé. Elles seront protégées par une filtration antibactérienne montée en duplex.

Les trois pompes seront pilotées par un automatisme, avec une liaison permettant une télésurveillance de la centrale par le titulaire.

Chaque pompe sera équipée d’un interrupteur de marche forcée, sécurité permettant de démarrer toutes les pompes en cas de défaillance du coffret de pilotage.

Le coffret de pilotage électronique gérera le démarrage des trois pompes à tour de rôle. L’appel du moteur en appoint se fera dans les cas suivants :

* Baisse de la dépression
* Problème sur le moteur prioritaire

La capacité tampon proposée sera de taille minimisée grâce à la présence de la régulation. Un même capteur liera la pression de régulation et la pression réseau et un vacuostat assurera un secours mécanique de la centrale.

La dépression devra être au minimum de -800mb à chaque prise de vide.

La prestation comprend la fourniture, l’installation et la maintenance de l’ensemble des équipements et canalisations nécessaires jusqu’au raccordement au réseau constitué par la limite de propriété entre le prestataire actuel et l’établissement membre du GCS ENERGELOG.

# DESCRIPTION DE LA MAINTENANCE

La maintenance inclut le déplacement, les pièces détachées, la main d'œuvre et toutes les opérations de ré-épreuve, de contrôle réglementaire ou de mise en conformité rendues nécessaires. Elle sera exécutée sous la responsabilité du titulaire, en coordination avec le responsable technique de chaque site.

Dans le cadre ou la maintenance est confiée par l’établissement au titulaire du marché sur la base de prestations forfaitaires annuelles, celui-ci doit prendre contact par mail pour planifier la maintenance préventive au minimum 60 jours (jours calendaires) avant la date de réalisation de chaque maintenance préventive auprès des contacts des services biomédicaux ou services techniques de chaque établissement (coordonnées ci-dessous).

Toute intervention, donnera lieu à un compte-rendu d’intervention du titulaire dont un exemplaire sera remis aussitôt l'intervention terminée (avant que le technicien ne quitte l'établissement) au service biomédical par voie électronique aux adresses mails ci-dessous :

Sur ce rapport, les indications suivantes seront mentionnées :

* Le nom et le logo de la société,
* Date et heure de début d’intervention,
* Date et heure de fin d’intervention,
* Le coût d’intervention
* L’équipement concerné, (en précisant le N° de série et/ou N° de système)
* Nature de l’intervention,
* Résumé détaillé de l’intervention,
* Les pièces détachées remplacées (désignation, origine et coût),
* La conformité des matériels à une utilisation sur patient,
* Nom de l’intervenant et sa signature,

*GCS Energelog*: M. Guillaume RAGAS tél :02.51.21.85.74 ou M. Stéphane MERCIER, tél : 02.51.21.87.44, courriel : [biomedical@ch-cotedelumiere.fr](mailto:biomedical@ch-cotedelumiere.fr)

Le titulaire s’engage à fournir la liste des opérations de maintenance préventive à réaliser annuellement. Il transmettra, par écrit, au responsable des services biomédicaux, ses observations éventuelles.

En cas d’urgence ou de dysfonctionnement important des équipements, le délai d’intervention du titulaire est fixé entre 4 et 6 heures et ce 24 H/24 H y compris nuits, week-ends et jours fériés. A ce titre, le numéro de téléphone où peut être joint en permanence le titulaire, est à préciser dans l’offre.

Une fois par an, le titulaire procède aux contrôles des alarmes placées sur ses installations, en présence d’un technicien désigné du centre hospitalier. Ce contrôle fait l’objet d’un rapport remis au centre hospitalier.

Si une opération de maintenance implique un arrêt de la production de vide en aval de la centrale de production, le titulaire prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de la distribution sans interruption.

# FORMATION

Le titulaire assure la formation initiale sur chaque site concerné des personnels techniques, (A la mise en service des équipements), notamment sur :

* Le fonctionnement global de la centrale et de son secours,
* La localisation et le fonctionnement des organes de sécurité (soupapes…),
* La conduite à tenir en cas d’incident,
* Le rappel des consignes générales de sécurité,

Une formation annuelle pour les mêmes personnels sera délivrée lors de la visite de maintenance préventive pour les sites demandeurs.

Les formations, qui sont parties intégrantes de l’offre, se déroulent sur site.

Une fiche d’émargement doit être complétée et transmise à chaque site.

# RECEPTION TECHNIQUE

La réception technique se déroule selon la norme NF EN ISO 7396-1.

Le fournisseur propose un protocole de réception de chaque centrale de production qui devra être validé chacun des sites concernés.